Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260709-2026_7_4-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE GAC Vincent (procuration à LE PESSOT Damien)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

2026.7.4 Aménagement des chemins ruraux : attribution du marché de travaux de réfection

Monsieur Gildas LE ROUX, adjoint en charge de la voirie, rappelle que, dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie rurale, la commune a engagé une consultation en vue de la réalisation de travaux de réfection sur les chemins ruraux reliant :

- Kernévez-Bré à Kerbré ;
- Kernévez-Jaudy à Kerialen ;
- le Ménez-Bré à Lande.

Ces travaux ont pour objet d'améliorer l'accessibilité de ces voies, de remettre en état leur structure et de traiter les problèmes d'écoulement des eaux constatés sur certains secteurs.

Les offres reçues ont été examinées dans le cadre des travaux de la commission Voirie réunie le 17 juin 2026. À l'issue de cette analyse, il a été proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise Le Grand TP. Le montant de son offre s'élève à 39 915,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux de réfection des chemins ruraux à l'entreprise LE GRAND TP, pour un montant de 39 915,60 € TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260709-2026_7_4-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 9 juillet 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr